



# LEMUD

Bulletin d'informations n°4

Juillet 2009

MAIRIE DE LEMUD—1 rue du Moulin 57580 LEMUD  
Permanence: Mardi et Jeudi de 17H00 à 19H00

Chers concitoyens,

Notre commune a connu ces derniers mois, plusieurs événements :

En mai, la fête des voisins, une nouveauté réussie grâce à une participation active des habitants.

Courant juin, la fête des écoles s'est déroulée avec bonne humeur, je remercie à cette occasion les parents d'élèves et l'ensemble des participants.

Fin juin, la fête du village fut un franc succès, en partie lié aux nouvelles animations et à l'ambiance festive.

Courant juin, les travaux de la première tranche (rue du Stade) et de la deuxième tranche (lotissement) se sont achevés avec la réalisation de deux ralentisseurs. Réduire la vitesse des automobilistes et garantir la sécurité des habitants étaient primordiales.

Des plantations d'espèces variées viendront parfaire cet ensemble.

Je vous invite dès aujourd'hui à retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore, sur notre site Internet à l'adresse indiquée en bas de page.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

## LE MOT DU MAIRE



HERVE SENSER

### FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 27 juillet au 14 août 2009 inclus

En cas d'urgence s'adresser à M. le Maire ou ses adjoints

## Déclarations des mini-motos et mini-quads



A compter du 2 juin 2009, les propriétaires de mini-motos, mini-quads et tout autre engin à moteur non autorisé à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder 25 km/h par construction, doivent les déclarer obligatoirement en préfecture pour être immatriculés.

Cette plaque d'immatriculation n'autorise nullement à circuler sur la voie publique.

Contrevenir à cette interdiction de circulation est passible d'une contravention de 5° classe (amende d'un montant maximal de 1500 € et même 3000 € en cas de récidive).

## Etat Civil

**Décès :** M. Roland HENTZIEN est décédé le 11 juin 2009.

Toutes nos condoléances à la famille.

## Programme bus 2009-2010

Vous trouverez ci-dessous les dates de passage du bus à destination de METZ. Départ place Sainte Félicité à 13h15 pour un retour prévu vers 18h. La participation de chaque voyageur sera d'environ 3€, le restant étant pris en charge par la commune.

Date des départs :

02/09/2009	21/10/2009	09/12/2009
06/01/2010	17/02/2010	10/03/2010
14/04/2010	15/05/2010	09/06/2010

Visitez le site web de la commune <http://mairie.lemud.free.fr/>

## Départ à l'École



Vendredi 26 juin

En cette fin d'année scolaire, pour célébrer son départ, la directrice Anne Marie DELLES, a organisé une cérémonie, vendredi 26 juin, à l'école. Après dix années passées auprès des enfants de l'école maternelle, Melle DELLES va rejoindre l'école de Louvigny. Nous lui souhaitons une agréable continuation dans son nouveau poste et avons le plaisir d'accueillir sa remplaçante Mme Sophie MULLER.

## SIVT du Pays Messin

### CONCOURS DE DESSINS à destination du jeune public

« Identifie ton village ou ta ville à travers le fleurissement selon ton imagination »

Au cours de la période du 17 septembre au 24 octobre 2009, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, organisera un concours de dessins intitulé « Identifie ton village ou ta ville à travers le fleurissement selon ton imagination » à destination des enfants âgés de 6 à 10 ans, domiciliés en Pays Messin.

L'objectif est de sensibiliser le jeune public sur les charmes de leur commune et de leur faire prendre conscience des richesses qui les entourent tant en matière de patrimoine, que d'environnement en laissant libre cours à leur imagination.

Les enfants pourront participer à ce concours soit à titre individuel en réalisant un dessin sur feuille de papier libre de format A4 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm, soit par l'intermédiaire de leur école en présentant un travail collectif sur un panneau rigide de format minimum 80 x 60 cm et maximum 100x 100 cm.

Pour en savoir plus, le règlement est disponible sur simple demande à la Maison du Pays Messin située au 71c, rue de Pont-à-Mousson à Montigny-les-Metz (tél. 03.87.56.83.63).

S'informer et se protéger !!!

Renseignements : [www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/](http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/)

## Grippe AH1N1

Comment s'en protéger ?

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.

Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez, puis jetez votre mouchoir dans une poubelle et lavez-vous les mains.

En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Visitez le site web de la commune <http://mairie.lemud.free.fr/>

# Fête Patronale



SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 JUIN



Samedi 27 juin M. le maire et la présidente de l'association « Du côté de Lemud » ont ouvert les festivités en présence du président de la Communauté de Commune de Rémilly et Environs, des représentants des communes proches et des commerçants.

# Travaux rue du Stade



Avant...



Pendant...



Après...

# Le bruit est l'affaire de tous

Chaque habitant est tour à tour, auteur et victime du bruit. Chacun peut donc contribuer à réduire au quotidien pour une meilleure qualité de vie dans notre village.

Un arrêté municipal fixe les heures de bricolages et de jardinage à l'aide d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses...)

Du lundi au vendredi  
de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30

Le samedi  
de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Les dimanches et jours fériés  
de 10H00 à 12h00



# Recensement des jeunes

Les jeunes gens de Lemud sont invités dans l'année de leurs 16 ans (nés en 1993) à venir en mairie pour y être recensés.

Il est rappelé que cet acte de citoyenneté conditionne l'inscription au bac, au permis de conduire....

# Marche Intercommunale

La prochaine marche intercommunale se déroulera cette année à Aube le Dimanche 04 octobre 2009.

Réservez dès à présent votre journée.

Visitez le site web de la commune <http://mairie.lemud.free.fr/>

## Sur lo patwès d'lè Nieud.

### LEMUD et son histoire...

Le patois de la Nied, parfois appelé patois de Rémilly, est l'un des sept patois romans de la Moselle. D'après Eugène Rolland, en 1876, on le parlait dans une douzaine de villages autour de Rémilly, dont Lemud.

Pour étudier ce dialecte, les ouvrages sont rares, mais... *vace eune plate fiauve en patwès d'lè Nieud et qu'j'a treuvé dans un vieux lîve :*

#### *Lè jane fome que n' voleût me aler en végnés*

*I n' èveût i jane vègn'ron de d'sus lè M'selle qu'aleût veur blonde sus lè Seille. Dans lo v'lège de sè bone-èmîn an n'è-vînt point d' végnés. Lè val don qu'è dît enlè è s' galant :*

*« J' vieux beun aller d'mwèrer dans vote velège, mais faut m' promate que j' n'éraî me man d'aler en végnés ; ç'at i m'ti qu' je n' sèreûs sofri. »*

*Lo jane vègn'ron s'è dît tot' per li :*

*« Promatans tojos, j' veûrans beun èprès. »*

*Et 'l è promîns tortot ç' que lè béle è v'lu, ica pus. Mais lèye é d'mandé qu'i li bëllesse cè par écrit. Tot d' hhute, lo galant y è fait i billet. Les val don mèriés. Ç' ateût l' maîdi. Lo jûdi l' mêtîn, lo jane mèrié mat sè hate è s' dows – ç'a-teût l' temps que tot chèqu'in aleût feucheu – et i dît è sè jane fome :*

*« Degrôboyez-v', haîye don ! que j'alînsse powveûr en végnés. »*

*Lèye, tot èhhtomèquaiye, de rèponde :*

*« Coment ! ç'at enlè !... mais ve m'ez portant fait i paupieu !... Ve sérez que j' hhûraî tojos m' papieu. »*

*« Hhuvez tojos ! qu'è fait s'n homme, vote paupieu at dans mè hate. »*

*Ma fwo, què faire ? Lè jane fome è don hhu so paupieu qu'ateût dans lè hate. Eule s'è fait è lè végne, piat-z-è-piat, et l' è dev'nîn lè maillou veugn'rone don v'lège.*

Ce texte, publié en octobre 1925 dans le mensuel « Le Pays Lorrain » est signé « J... ». C'est l'une des rares fables écrites dans la patois de la Nied. Les Anciens auront certainement tout compris, mais pour les plus jeunes, une traduction sera proposée au prochain numéro !

Enfin, pour terminer sur ce sujet tout en restant dans l'époque, voici un petit jeu dont les réponses seront également publiées au prochain numéro.

Que s'est-il passé à Lemud en août 1854 ?

Voici quelques mots du patois de la Nied : un calambri, un ba, de la murate, une padaraille, un bera, de la liure. Que signifient-ils ?

**A suivre...**

**et merci à**

**Jérôme MICELI**



Visitez le site web de la commune <http://mairie.lemud.free.fr/>